

DROIT En devenant Point Justice, l'Adasea de la Marne pourra accueillir tout exploitant agricole et viticole ayant besoin d'être orienté vers un avocat. À la clé, un premier rendez-vous qui peut être gratuit selon les revenus de l'exploitant.

L'Adasea labellisée Point Justice

L'Adasea de la Marne vient d'être labellisée Point Justice par le Conseil départemental d'accès au droit (CDAD) de la Marne. Qu'est-ce qu'un point justice ? C'est un lieu d'accueil gratuit et permanent, permettant d'apporter une information de proximité sur leurs droits et devoirs, aux personnes devant faire face à des problèmes juridiques ou administratifs. Un effort tout particulier a été réalisé récemment pour développer le nombre de Point Justice dans le département afin de faciliter l'accès au droit sur tout le territoire. L'Adasea devient le 29^{ème} Point Justice de la Marne.

Justice de proximité

Or celui-ci est très rural. D'où la volonté du CDAD d'ouvrir un Point Justice dans une structure du secteur agricole pour accueillir les exploitants. « Souvent seuls face à leurs difficultés, les agriculteurs et viticulteurs ne savent parfois pas vers quel pro-



fessionnel se tourner pour trouver une aide, un renseignement, une information en faveur d'une procédure préventive, souligne Jennyfer Picoury, présidente du Tribunal judiciaire de Châlons-en-Champagne. Le CDAD de la Marne travaille avec des partenaires professionnels du droit et de l'accompagnement social, spécialisés dans leurs domaines respectifs. L'Adasea de la Marne au travers de la cellule Réagir est l'un d'entre eux. Pour favoriser

L'Adasea de la Marne vient d'être labellisée Point Justice par le Conseil départemental d'accès au droit (CDAD) de la Marne pour le secteur agricole et viticole.

une justice civile de proximité, le CDAD de la Marne a choisi d'en faire un partenaire officiel et se réjouit de ce nouveau point-justice spécialisé ».

Permanence mensuelle

En tant que Point Justice, l'Adasea pourra délivrer des « bons de consultation » et des « bons de victimes » aux exploitants qui la contacteront. Les premiers sont soumis à conditions de revenus et s'adressent à

ceux qui souhaitent obtenir un premier RDV gratuit chez un avocat, spécialisé en droit rural si nécessaire. Les seconds, non soumis à conditions de revenus, s'adressent à toute personne victime d'une infraction pénale (violences conjugales, dégât sur une voiture avec délit de fuite...). Ils permettent également d'obtenir un premier RDV gratuit chez un avocat. Dans les deux cas, l'avocat consulté pourra orienter l'exploitant vers l'aide juridictionnelle si besoin ou vers la protection juridique de son assurance pour une prise en charge des frais d'avocat à venir. Une permanence mensuelle aura lieu à l'Adasea (Maison des agriculteurs à Reims) : le lundi 7 novembre (9h-12h) et le lundi 5 décembre (9h-12h) pour les premières. Les exploitants seront accueillis sur rendez-vous (au 03 26 04 74 09).

Amandine Clouet

En bref

■ Bassines : après des heurts samedi, la lutte s'inscrit dans la durée dans les Deux-Sèvres

Environ 2000 personnes, selon les autorités, restaient présentes le 30 octobre à proximité du chantier d'une réserve d'eau destinée à l'irrigation agricole dans les Deux-Sèvres, après une manifestation et de violents heurts avec les forces de l'ordre la veille. Samedi 29 octobre, plusieurs milliers de personnes (4000 selon les autorités, 7000 selon les organisateurs) s'étaient réunies à Sainte-Soline, à l'est de Niort, pour protester contre la construction d'une « méga-bassine ». Cette vaste réserve, destinée à l'irrigation, est dénoncée par ses détracteurs comme un « accaparement de l'eau » par « l'agro-industrie », doublé d'une aberration écologique à l'heure du réchauffement climatique et des sécheresses à répétition. Cette manifestation avait été interdite et a viré à l'affrontement avec les 1 500 gendarmes mobilisés pour empêcher les manifestants de pénétrer sur le chantier. Une soixantaine de gendarmes (selon le ministère de l'Intérieur) et une cinquantaine de manifestants (selon le collectif « Bassines non merci ») ont été blessés dans ces violences attribuées par la préfecture à des militants radicaux. Le 28 octobre, 70 membres de la Confédération paysanne se sont mobilisés à la Rochelle, devant les silos de céréales du port de la Palice, indique un communiqué de presse du syndicat le même jour. « Ce lieu symbolise le modèle industriel agro-exportateur dont les méga-bassines, énormes cratères plastifiés, sont un artifice ultime pour continuer à ne rien changer », soutient le syndicat agricole.